

Haro sur le tarif agent !

Le gouvernement prépare une nouvelle offensive contre notre Avantage en Nature Energie (ANE) : le tarif agent.

Si à ce jour aucun texte définitif n'est publié, le gouvernement affirme qu'il ne souhaite pas modifier le tarif payé par les agents, mais il envisage d'augmenter la valeur retenue pour calculer les cotisations sociales, la CSG et l'impôt sur le revenu. Le prix de l'énergie pourrait donc rester le même, tandis que le montant prélevé sur nos salaires augmenterait.

C'est donc une baisse de rémunération nette qui ne dit pas son nom et qui passerait par un simple arrêté ministériel, pas une loi, justement pour éviter un débat public et un rapport de force ouvert.

*Une méthode
déjà éprouvée*

Depuis les années 2000, le tarif agent est le marronnier de nos politiques libéraux et chaque tentative suit le même scénario. En 2008, une réforme visant à indexer le tarif sur les prix réels de l'énergie avait été préparée, puis abandonnée sous la pression d'une forte mobilisation dans la branche. En 2014, le gouvernement n'a pas touché au tarif lui-même, mais il a aligné le barème fiscal sur le barème social, plus défavorable, ce qui a fait grimper les impôts de certains foyers jusqu'à 245 euros par an. En 2019, la Cour des comptes a chiffré le manque à gagner d'EDF à 295 millions d'euros. La réforme n'a pas suivi tout de suite, mais le débat public est devenu plus dur. En 2023, le forfait a bondi de 30% en un an. À chaque étape, le droit reste inscrit dans le statut, mais sa valeur nette diminue un peu plus. Sans supprimer frontalement le tarif agent (pour l'instant), il est continuellement raboté, méthodiquement.

*Un avantage
déjà fiscalisé,
pas un cadeau*

Le tarif agent n'est ni un cadeau caché, ni une exonération dissimulée. Il figure sur notre feuille de paie comme avantage en nature. Il est donc intégré

à notre revenu imposable, et il est soumis à l'ensemble des cotisations de sécurité sociale, à la CSG et à la CRDS, sur la base d'un barème forfaitaire révisé chaque année selon la composition du foyer et le mode de chauffage. Tous les agents financent donc déjà une bonne partie de cet avantage par l'impôt qu'ils paient dessus, actifs comme retraités. Ce sont ces prélèvements que le gouvernement veut alourdir en gonflant la valeur de référence, sans que le service rendu change d'un iota.

L'ANE fait partie d'un ensemble que nos propres directions appellent la rémunération globale. Quand elles recrutent un ingénieur ou un cadre en concurrence avec le privé, elles mettent en avant ce paquet complet : salaire, primes, protection sociale, et avantages spécifiques dont le tarif agent. C'est un argument que les entreprises de la Branche utilisent sans complexe pour attirer des compétences qu'elles peinent déjà à recruter. Réduire la valeur nette de cet avantage, ce serait fragiliser l'attractivité de nos métiers, au moment même où la Branche a besoin de milliers de nouveaux ingénieurs pour mener à bien la transition énergétique. Car un jeune diplômé qui compare deux offres ne regarde pas seulement le salaire de base, il regarde l'ensemble. Reste alors l'argument qu'on vous opposera, celui du coût supporté par les usagers.

*Non, ce n'est pas
l'usager qui paie*

Les agents paient leur part de consommation, des cotisations sociales, la CSG, la CRDS et l'impôt sur l'ANE. Le coût restant est porté par les entreprises.

30 millions d'autres usagers, mais cela videra un peu plus les poches des électriciens et gaziers. Ce tarif reste donc un droit gagné, financé aussi par ceux qui en bénéficient.

*Un droit gagné,
pas un privilège*

Ce droit existe depuis la nationalisation de 1946. Il a été accordé en compensation de salaires longtemps inférieurs à ceux du privé et de contraintes pro-

fessionnelles fortes, astreintes, interventions de nuit, continuité du service en toute circonstance, y compris lors des tempêtes et des canicules. Loin d'être un privilège, c'est la reconnaissance d'un engagement, et ce n'est pas la première pièce du statut visée ces dernières années. Après le régime spécial de retraite, la grille de rémunération et les activités sociales, c'est aujourd'hui le tarif agent qui est dans le viseur pour servir de variable d'ajustement budgétaire.

Dans les activités régulées, toutes les charges sont examinées par le régulateur. Les activités concurrentielles relèvent des comptes de l'entreprise et le coût du tarif particulier ne peut donc pas être présenté comme une simple somme ajoutée à la facture de chaque usager. En outre, le manque à gagner fiscal évoqué par la Cour des comptes, qui se compte certes en centaines de millions d'euros, reste marginal à l'échelle des finances publiques et n'a jamais fait baisser d'un centime la facture d'un usager.

Si le gouvernement veut vraiment parler de justice tarifaire, il ferait mieux de regarder du côté des superprofits des fournisseurs, de l'ex ARENH ou de la spéculation sur les prix de marché qui pèsent, eux, réellement sur toutes les factures des usagers. S'en prendre à un droit statutaire de 300 000 salariés et retraités ne changera rien pour les

Mobilisons nous !

L'Ufict-CGT Mines Énergie exige le maintien du tarif particulier et refuse toute hausse punitive de sa valorisation fiscale. Elle appelle les ingénieurs, cadres et encadrants à s'inscrire dans la journée de mobilisation intersyndicale du mardi 15 septembre pour faire entendre une voix commune.

**Un collectif qui se lève est beaucoup plus
difficile à contourner.**

**Nous ne négocions pas la méthode d'une attaque,
nous refusons l'attaque !**



UFICT
mines-énergie



facebook.com/UfictCgtFnme/



<https://www.linkedin.com/company/ufict-fnme-cgt>



ufictfnme.fr

